# Délibération

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 mars 2014 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1<sup>er</sup> avril 2014 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCETTE, président, Jean-Pierre SOTURA, Michel THIOLLIERE, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 modifié relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux, le 6 mars 2014, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique et à souscription au 1<sup>er</sup> avril 2014. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

### 1. Barème proposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le barème proposé répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,04 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

### 2. Observations de la CRE

L'arrêté du 27 juin 2013 a fixé la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 1<sup>er</sup> avril 2014 correspond à une baisse de 0,04 c€/kWh.

#### 3. Avis de la CRE

La CRE constate que le barème proposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 27 juin 2013.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2014

Pour la Commission de régulation de l'énergie, Le président,

Philippe de LADOUCETTE



# ANNEXE Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux applicables au 1<sup>er</sup> avril 2014 (hors TVA et hors CTA)

### **Distribution Publique**

Tarifs Publics	Prix		
Tarif 304			
Abonnement mensuel en €	5,08		
Prix du kWh en c€	7,48		
Tarif 305			
Abonnement mensuel en €	16,17		
Prix du kWh en c€	4,95		
Tarif 401-404			
Abonnement mensuel en €	8,7		
Prix du kWh en c€	8,15		
Tarif 403			
Abonnement mensuel en €	131,62		
Abt mensuel multi PCE en €	39,49		
Prix du kWh en c€	4,41		
Tarif 405			
Abonnement mensuel en €	25,16		
Abt mensuel multi PCE en €	5,03		
Prix du kWh en c€	4,82		



Tarifs en Extinction	Prix		
Tarif 301			
Abonnement mensuel en €	1,3		
Prix du kWh en c€	12,62		
Tarif 303			
Abonnement mensuel en €	29,54		
Prix du kWh en c€	6,45		
Tarif 307			
Abonnement mensuel en €	0		
Prix du kWh en c€	3,38		
Tarif 312			
Abonnement mensuel en €	4,85		
Prix du kWh en c€	1,49		
Tarif VGR 2			
Abonnement mensuel en €	16,94		
Prix du kWh en c€	5,78		
Tarif VGR 3			
Abonnement mensuel en €	19,94		
Prix du kWh en c€	5,78		
Tarif 414			
Abonnement mensuel en €	498,24		
Prix du kWh d'hiver en c€	5,81		
Prix du kWh d'été en c€	4,87		
Tarif 440			
Abonnement mensuel en €	569,33		
Prix du kWh en c€	5,62		
Forfait Cuisine (code 345)			
Prix du kWh en c€	9,64		



# Souscription

# Tarif SMS (code 451)

Abonnement €/an	Abonnement 2 <b>€</b> /an	Prime fixe annuelle hiver €/MWh/j/mois	Prime fixe annuelle été €/(MWh/j)/mois	Prix proportionnel hiver en €/MWh	Prix proportionnel été en €/MWh
13 607,52	1 360,75	76,36	29,95	34,69	33,69

Réduction de 1 <sup>ère</sup> tranche (au- delà de 5 GWh) en €/MWh	Réduction de 2 <sup>ème</sup> tranche (au- delà de 24 GWh) en €/MWh	Remise de modulation en €/MWh	Remise d'effaçabilité en €/(MWh/j)/an
-0,5	-0,3	-0,40 €	-201,96 €

